

Avis de santé publique

Avis d'ébullition d'eau pour Arviat

13 février 2024

Arviat, Nunavut

Le ministère de la Santé émet un avis d'ébullition d'eau pour la population de Arviat. Cette mesure préventive est en place en raison du faible taux de chlore et de son instabilité dans le réseau d'aqueduc.

Lorsqu'un avis d'ébullition d'eau est en vigueur, toute l'eau destinée à la consommation doit bouillir à gros bouillons pendant au moins une minute complète.

Il est essentiel de faire bouillir l'eau destinée aux utilisations suivantes :

- Consommation directe;
- Préparation de lait pour nourrissons;
- Préparation de jus et de glaçons;
- Lavage des fruits et des légumes;
- Cuisson des aliments;
- Brossage des dents.

On peut faire bouillir l'eau sur la cuisinière en utilisant une casserole ou une bouilloire, sinon dans une bouilloire électrique sans dispositif d'arrêt automatique.

Il n'est pas nécessaire de faire bouillir l'eau destinée à d'autres utilisations que celles indiquées ci-dessus.

###

Renseignements aux médias :

Pierre Essoh
Spécialiste des communications
Ministère de la Santé
867 975-5712
pessoh@gov.nu.ca

Public Health Advisories are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.
Inungnun Aanniagtailinnikutt Unniudjutit hailihimajun Inuktitut, Qablunaatun, Inuinnaqtun Uuiitullu uvani www.gov.nu.ca.
Les avis de santé publique sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au www.gov.nu.ca.